

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du Mercredi 4 décembre 2024

Présents : M. BOUET Didier – Mme BIGAY Laurie - M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme JACQUESSON Anne-Catherine (5 présents).

Absents excusés :

Procuration : M. PAUTIGNY Gilles à Didier BOUET – Mme Nadège CHAMBON à Mme DEMARS Maguy

Secrétaire de séance : Mme BIGAY Laurie

La séance est ouverte à 18h 15

→ **DELIBERATION N°1 : Demande aide dossier DETR pour les dégâts intempéries du 17 octobre 2024**

M. le Maire expose au Conseil municipal que les intempéries du 17 octobre 2024 ont provoqué de nombreux dégâts sur la voirie communale et le ruisseau de La Valette.

Les travaux effectués en urgence ainsi que les devis de remise en état initial , et provisoire pour le ruisseau de La Valette, représentent un montant de 207 566,69 euros HT

Le Maire présente la possibilité de solliciter une subvention DETR sur le site dédié de la préfecture pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR

Pour un montant à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de 207 566,69 € soit 83 026 €

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°2 : Demande aide dispositif Atout ruralité dossier Dégâts intempéries du 17 octobre 2024**

M. le Maire expose au Conseil municipal que les intempéries du 17 octobre 2024 ont provoqué de nombreux dégâts sur la voirie communale et le ruisseau de La Valette.

Les travaux effectués en urgence ainsi que les devis de remise en état initial , et provisoire pour le ruisseau de La Valette, représentent un montant de 207 566,69 euros HT

Le Maire présente la possibilité de solliciter une subvention ATOUT RURALITE auprès du Département pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre du dispositif ATOUT RURALITE pour un montant à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de 207 566,69 € soit 83 026 €

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3 : Demande Dotation de Solidarité en faveur des l'Équipement des Collectivités (DSEC) dans le cadre des dégâts intempéries du 17 octobre 2024**

M. le Maire expose au Conseil municipal que les intempéries du 17 octobre 2024 ont provoqué de nombreux dégâts sur la voirie communale et le ruisseau de La Valette.

Les travaux effectués en urgence ainsi que les devis de remise en état initial , et perenne pour le ruisseau de La Valette, représentent un montant de dépenses totales de 410 952,69 euros HT

Vu l'article R.1613-3 ; R.1613-4 ; R.1613-5 ; R.1613-6 ; R.1613-7 du CGCT portant sur la mise en œuvre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leur groupement touchés par un évènement climatique ou géologique grave.

Le Maire présente la possibilité de solliciter une subvention DSEC aux bureau des collectivités locales de la Préfecture pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales (DSEC)

Pour un montant de travaux de 410 952,69 euros HT

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4 : Révision des loyers des appartements communaux**

Le taux maximum d'augmentation prévu par l'IRL du 3ème trimestre est de 2,47 %. Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 2,47 % pour le loyer de Monsieur Serge Mignon et le loyer de Monseieur Zsolt Turo

Les loyers mensuels révisables au 1er janvier sont donc fixés ainsi à compter du 1er janvier 2024 :

Locataires	Loyers 2024	Loyers 2025
MIGNON Serge	331,16	339,33
TURO Zsolt	393,26	402,97

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N° 5 : Nouveau bail restaurant « La Table d'Éole »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le bail administratif de la Table d'Éole, restaurant communal, qui arrive à son terme par un bail commercial.

Le bail proposé sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2033, avec faculté de résiliation triennales de part et d'autre selon modalités indiquées.

Le preneur est la Société dénommée « La Table d'Éole », représentée par Monsieur Zsolt TURO.

Le loyer est fixé à 9 000 € HT annuels, payables par mensualités de 750 € HT. La révision du loyer se fera de façon triennale selon l'Indice de Revalorisation des Loyers commerciaux basé sur le 3ème trimestre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Approuve la siganture de ce bail commercial
- Demande au maire de prendre toute les dispositions administratives pour la conclusion de ce bail.
- Décide d'inscrire au budget 2025 les dépenses relatives à l'élaboration de ce bail

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N° 6 :Recrutement agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2025, ceci en conformité au code général des collectivités territoriales et aux décrets relatifs au recensement de la population.

Il y a lieu aujourd'hui de désigner l'agent qui sera chargé des opérations de recensement de la population, ainsi que le montant de l'indemnité attribuée.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

=> Accepte l'embauche de Madame Catherine Meyer à compter du 6 janvier 2025 jusqu'au 14 février 2025

=> Autorise Monsieur le Maire de signer un contrat de droit privé en application de l'article L 242-3 du code du travail d'une durée de 12 heures 30 hebdomadaires, avec une rémunération basée sur le SMIC

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de voirie en urgence ont dépassé le budget fixé pour le poste « Entretien de voirie ». Il convient de faire une décision modificative du budget pour abonder ce compte en prenant sur les dépenses d'investissement non utilisées par des écritures comptables pour un montant de 25 000 €

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

DIVERS

→ Le Maire indique qu'il est en discussion avec le Maire de la commune de La Rochette quant à la remise en état du chemin fortement dégradé par les intempéries du 17 octobre 2024

→ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première réunion concernant la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) aura lieu le 19 décembre prochain à la Communauté de communes Val'Eyrieux pour les délégués communaux

Par ailleurs une réunion dédiée aux agriculteurs sera proposée à Saint-Clément le 16 janvier 2025 sur le PLUI

→ Le Plan Communal de Secours (PCS) est élaboré pour notre commune. Il convient de désigner des délégués par " quartier "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h